

Les arrêtés ministériels octroyant les permis ont été signés sans aucune prise en compte de leur compatibilité (ou non) avec les activités économiques existantes sur les territoires concernés. Les consultations électroniques organisées n'ont pas permis une véritable information de la population.

C'est un **engrenage réglementaire implacable** qui a été lancé avec l'octroi des permis de recherche.

Ce n'est pas dans 10 ans, quand les mines ouvriront, qu'il faudra manifester notre opposition. C'est MAINTENANT, parce qu'après, IL SERA TROP TARD !

QUELLES ACTIONS ?

☞ **Suivez l'actualité** et soutenez les associations actives sur les trois permis d'exploration :

- ★ Douar Didoull sur le PERM de Loc Envel
- ★ Attention Mines ! sur le PERM de Silfiac
- ★ Vigil'Oust sur le PERM de Merléac

<http://alternatives-projetsminiers.org/>, onglet Documents

☞ **Faites circuler l'information** autour de vous et interpellez vos élus. Distribuez ce document sans modération (téléchargeable depuis www.eau-et-rivieres.org/mines)

☞ Ceci n'est qu'un condensé. **Pour « creuser » le sujet**, lisez les rapports et documents auxquels nous nous référons, parmi lesquels :
<https://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-850-notice.html>
<http://www.amisdelaterre.org/Les-dessous-du-recyclage-10-ans-de-suivi-de-la-filiere-des-dechets-electriques.html>
<http://www.amisdelaterre.org/Rapport-creuser-et-forer-pour-quoi-faire-Realites-et-fausse-verites-du.html>
<http://www.lecese.fr/content/contribution-des-emplois-de-la-biodiversite-la-transition-ecologique-le-cese-rendu-son-avis>

Deur ha Stêroù Breizh
Eau & Rivières
de Bretagne



nature & culture
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE



LES PERMIS MINIERES, RISQUE MAJEUR POUR LE PAYS DE LORIENT, SCORFF, BLAVET, RADE

DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

Des permis exclusifs de recherche minière attribués en 2014 et 2015 par l'Etat à Variscan Mines, sur **900 km²**. Ils impactent les bassins versants du **Blavet** et du **Scorff**, entre autres, et la Rade de Lorient par conséquent.

Au-delà des travaux de recherche, l'industriel a **légalement le droit à des concessions d'exploitation** sur ces périmètres.

Les métaux recherchés : Argent, Cuivre, Étain, Germanium, Molybdène, Or, Plomb, Tungstène, Zinc.

OÙ EST LE PROBLÈME ?

Problème n°1 : L'Etat ne peut refuser le droit d'exploiter des mines à Variscan Mines, s'il le souhaite, c'est le « **droit de suite** » (art. L132-6 du Code Minier).

Problème n°2 : Il n'y a que Variscan Mines pour affirmer savoir faire des mines « propres ». Les spécialistes nous disent que **cela n'existe pas**.

Problème n°3 : Lors de la recherche ou l'exploitation, la **pollution** des cours d'eau et masses d'eau souterraines ainsi que le **tarissement** de nombreuses sources sont inévitables, avec tous les **risques sanitaires** associés.

Problème n°4 : Les cours d'eau coulent en général **de la source à la mer**.

LORIENT AGGLO TIRE SON EAU DU SCORFF ET DU BLAVET

LES IMPACTS D'UNE MINE

- ▲ Les métaux recherchés sont des sulfures qui s'oxydent au contact de l'air et de l'eau, du fait de l'ouverture de la mine et du broyage de la roche. Cela produit de l'acide sulfurique qui est lessivé par les eaux de pluies et les eaux souterraines avant d'être rejeté dans les cours d'eau. Une fois enclenchée, **la réaction n'est plus contrôlable** par l'homme.
- ▲ Plus de 90 % de la roche extraite n'est pas exploitée et constitue des **stocks de plusieurs centaines de milliers de tonnes par an** pendant des décennies. Ils sont constitués des stériles et résidus pollués par des produits chimiques, de la fraction non extractible des minerais recherchés et de tous les autres minerais présents dans la roche (antimoine, arsenic, cadmium, gallium, indium, thallium, etc...) mais non recherchés.
- ▲ L'extraction d'une tonne de roche nécessite de **5 à 10 m3 d'eau**.
- ▲ En Bretagne, il y a des mines depuis la Préhistoire. Les projets actuels impliquent un **changement d'échelle drastique**. On passe du quasi artisanat à l'industrie financiarisée du XXIe siècle avec l'ouverture de plusieurs mines.
- ▲ Le **réseau hydraulique du Scorff** est impacté par le PERM de Silfiac. Celui du **Blavet** l'est par ceux de Loc-Envel, Silfiac et Merléac où les premiers forages vont débiter très prochainement.
- ▲ Les impacts se feront sentir jusqu'à **la Rade de Lorient** en termes de qualité de l'eau (conséquences pour l'eau potable, l'industrie, l'agriculture) de quantités disponibles, de santé publique (effet cocktail).
- ▲ Etc, etc

L'APRES-MINE

Qu'il s'agisse de mines historiques (plomb argentifère, charbon, potasse, etc...) ou contemporaines (uranium, or, tungstène), qu'il s'agisse d'opérateurs privés ou publics (BRGM, COGEMA/AREVA), **la France ne sait pas gérer l'après-mine**, nie les impacts sanitaires, environnementaux et économiques et abandonne les populations et les autorités locales à leur sort.

C'est à elles qu'il revient de faire la démonstration de ces impacts pour espérer quelque indemnisation et / ou travaux de confinement de la pollution.

Il est matériellement et humainement impossible de décontaminer les millions de tonnes de stériles pollués (40.000 ans au mieux à Salsigne!).

LE CODE MINIER REFORME

On en parle beaucoup actuellement, il n'a aucune chance d'être adopté avant les élections. Il pourra être recyclé pendant la prochaine mandature car il reflète l'influence prépondérante du lobby industriel qui, lui, ne change pas.

L'idée de départ (intégration du code minier au code de l'environnement, comme pour les carrières) s'est perdue en route. La proposition de loi actuelle comporte quelques avancées sur le papier. Dans les faits, elles ne seraient mises en œuvre que si le préfet l'estime nécessaire, ou bien ne sont pas opposables aux industriels, ce qui leur enlève quasiment toute efficacité.

Par contre, **le « droit de suite » est maintenu**. Au final, l'Etat se prive de tout moyen de décider de sa politique minière et laisse l'industrie maître du jeu. Pas rassurant...

ERREUR DE SCÉNARIO ??

La politique du gouvernement encourage l'ouverture de mines par des sociétés étrangères qui en tireront nos ressources non renouvelables, des bénéfiques et **laisseront les pollutions derrières elles**.

C'est en contradiction totale avec les engagements nationaux (COP 21, loi de 2015 sur la transition énergétique, etc...) de **réduire la consommation de ressources non renouvelables**, les émissions de gaz à effet de serre, et de passer à une économie circulaire en privilégiant les matériaux issus du recyclage, l'éco-conception, les matières alternatives (à base de résines végétales par exemple), etc....

De nombreux rapports montrent qu'en France, les filières de recyclage sont inadéquates, que le rapport coût bénéfices des mines par rapport au recyclage est fortement négatif, que la mise en œuvre de politiques pour une transition énergétique et une croissance verte créerait de **très nombreux emplois** durables et non délocalisables.

Loi sur la transition énergétique, article 70 :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ... »